

Chapitre 3

La 'sphère élargie du Cartel' (*'Das Großraum-Kartell'*) et son cadre organisationnel

Walter Hallstein ne fut pas le seul architecte d'un monde de l'après-guerre placé sous le contrôle de la coalition des Nazis et du Cartel. A partir de 1941, le régime nazi avait gardé plusieurs 'instituts' officiels dans un seul but: de préparer la future forme économique et politique du monde – qui serait établie après la victoire des Nazis et du Cartel durant la seconde guerre mondiale.



L'un de ces 'instituts de conquête' était "l'Institut Central de Recherches pour l'Ordre Economique National et l'Economie de la Sphère Elargie" situé à Dresden, en Allemagne. Le directeur de ce bureau de planification officiel des Nazis et du Cartel était Arno Soelter.

En 1941, Soelter résuma les projets des Nazis et du Cartel pour une Europe d'après-guerre placée sous leur contrôle dans son livre: "La sphère élargie du Cartel – Un instrument d'ordre du marché industriel dans une Europe nouvelle." [Le titre original en allemand était: "Das Großraum-Kartell – Ein Instrument der industriellen Marktordnung in einem neuen Europa"].

**Le livre de Soelter devint un plan directeur pour
'l'Union européenne de Bruxelles'.
Les parallèles sont à couper le souffle.**

La 'sphère élargie du Cartel' des Nazis – Un plan directeur pour la structure et la fonction de 'l'Union Européenne de Bruxelles'

INTRODUCTION

Le mot allemand Großraum, ou "großer Raum," signifie littéralement « espace plus grand » ou « sphère élargie ».

En été 1941, la coalition du cartel pétrolier et des médicaments, I.G. Farben – Bayer, BASF, Hoechst (qui fait aujourd'hui partie de Sanofi-Aventis) – et leurs acteurs politiques et militaires, les Nazis, avaient occupé la France et avaient brutalement conquis de grandes parties de l'Europe.

Ce fut à ce moment que le cartel du pétrole et des médicaments, I.G. Farben, commença à révéler ses plans pour l'après-guerre. Après avoir financé la montée des Nazis et la construction de leurs machines de guerre (il fournissait pratiquement 100% des explosifs, de l'essence, du caoutchouc, ainsi que la plus grande partie des autres éléments essentiels pour faire la guerre), le cartel du pétrole et des médicaments était à la recherche d'un exorbitant retour sur son investissement.

Ces faits sont détaillés dans les audiences du Congrès américain de 1941 concernant I.G. Farben, ainsi que dans les archives des tribunaux des crimes de guerre de Nuremberg contre I.G. Farben.

(www.cartel-roots-www2.org)



Arno Sölter, de "Institut Central de Recherches pour L'Ordre Economique National et l'Economie de la Sphère Elargie" des Nazis, et auteur du livre „La Sphère élargie du Cartel.”

(“Das Großraum-Kartell”)

Le cartel I.G. Farben reçut le retour sur l'investissement qu'il cherchait. Des quelque 20 pays qui furent brutalement conquis par les troupes nazies, I.G. Farben reçut principalement tous les produits chimiques, pharmaceutiques, pétrochimiques, minéraux et autres produits industriels – presque pour rien. Derrière chaque tank qui roulait à travers la Belgique, les Pays-Bas, la France, la Pologne, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la Norvège et tous les autres pays européens, les « hommes en costume gris » suivaient – à savoir, les représentant industriels d'I.G. Farben, qui cherchaient à saisir leur butin.

Ce pillage sans scrupules d'industries et de pays entiers devint le plan directeur pour les hold-up mondiaux ultérieurs – et ce, jusqu'à aujourd'hui : Halliburton, diverses multinationales du pétrole et des médicaments, ainsi que d'autres "investisseurs" industriels, durant la présidence de Bush, se sont assurés qu'ils obtenaient le retour sur leurs investissements pendant la guerre d'Irak.

Mais revenons-en à la seconde guerre mondiale : la terminologie d'I.G. Farben concernant un règne d'après-guerre sur une "sphère élargie" décrivait, au départ, le territoire de l'Europe, Russie comprise. Mais on gardait ce terme flexible délibérément, de sorte que – avec les victoires militaires qui étaient projetées sur l'Asie, l'Amérique et le reste du monde – le terme "sphère élargie" engloberait, finalement, le monde entier.

Ces projets de conquête militaire mondiale et la domination économique ultérieure par la coalition des Nazis et d'I.G. Farben sont détaillés dans les procès des tribunaux pour crimes de guerre de Nuremberg contre les directeurs du cartel I.G. Farben. Des copies de plus de 40.000 documents originaux de ce procès historique furent cachées du public dans les Archives Nationales aux Etats-Unis pendant 6 décennies. En 2007, elles furent finalement publiées en ligne sur www.profit-over-life.org

La description détaillée qui suit des projets d'I.G. Farben pour l'après-guerre fut publiée dans un livre datant de 1941, rédigé par Arno Sölter et intitulé "La sphère élargie du Cartel – Un instrument

d'ordre du marché industriel dans une Europe nouvelle." [Le titre original en allemand était: Das Großraum-Kartell – Ein Instrument der industriellen Marktordnung in einem neuen Europa].

La publication de ce livre ne fut pas l'acte d'un seul individu. Sölter était le directeur de l'officiel "l'Institut Central de Recherches pour l'Ordre Economique National et l'Economie de la Sphère Elargie" situé à Dresden, en Allemagne, à l'époque. Cet "institut" était l'un des bureaux officiels de planification économique de la coalition des Nazis et d'IG Farben. pour l'Europe de l'après-guerre.

Ce livre fournit le plan directeur de ce qui deviendrait plus tard la structure de l'Union Européenne – un corps d'intérêts du cartel, réclamant des "sphères élargies" comme étant leurs marchés – et fonctionnant au-delà de tout contrôle démocratique.

EXTRAITS DU LIVRE DE SOELTER DATANT DE 1941

TITRE DU CHAPITRE : « LA SPHERE ELARGIE DU CARTEL »

"Nous rappelons la hiérarchie de l'organisation du marché: Etat – Groupe économique – Cartel, que nous avons établie pour la sphère élargie. A cet égard, nous ne tenons pas compte des responsabilités de l'Etat dans le domaine de la politique commerciale et monétaire à l'intérieur de la Sphère élargie. Au lieu de cela, nous voulons examiner plus en détail le problème de l'organisation du marché européen du point de vue du cartel et, ensuite, examiner en détail les problèmes de la politique économique de l'Etat, qui sont le résultat inévitable dû à la réglementation de principe du marché de toute la zone du 'Großraum-Kartell'. En tant que responsable direct de ce "Großraum-Kartell", on trouve le Groupe économique, dont nous voulons voir les fonctions de régulation du marché, réunies au sein d'un 'bureau du Cartel.'

“A cette fin, le département existant du Cartel pour les Groupes Economiques devrait être étendu afin de prendre en charge les fonctions de ce nouveau bureau. Supérieur au bureau du Cartel, on trouverait le Bureau Central du Cartel qui, sur base de la mission qui lui serait assignée, correspondrait à l’actuel département de ‘supervision du Cartel’ du groupe de l’industrie allemande (Reichsgruppe Industrie), mais aussi le département du cartel ou les départements spécialisés du ministère allemand des Affaires économiques”¹.

La Commission Européenne d’aujourd’hui est une copie conforme de ce “Bureau Central du Cartel.” Elle règne au nom des intérêts du Cartel et au-delà de tout contrôle démocratique.

“D’un point de vue pratique, les tâches devraient être divisées afin d’éviter la duplication des travaux. Il serait opportun de confier le contrôle de fait des bureaux du Cartel au ministère des Affaires économiques, tandis que les devoirs du Bureau Central du Cartel pour l’industrie seraient davantage liés au fait de traiter des questions de l’organisation fondamentale du marché, ainsi que des questions juridiques et entre les Etats. Afin de fonctionner efficacement, le Bureau de l’Industrie devrait être informé de tout problème qui survient. Si nous discutons ensuite des objectifs du “Bureau Central du Cartel”, nous discuterons également des entreprises associées et des problèmes d’organisation, c’est-à-dire ceux qui ne sont pas ventilés selon les autorités susmentionnées.

“Il s’ensuit naturellement que la méthode allemande de contrôle du Cartel sera également introduite dans les parties non germaniques de la sphère d’influence européenne. L’étendue et la nature de l’organisation dans les autres pays varieraient bien sûr selon leur degré d’industrialisation. Ci-dessous, nous débattons du mode de fonctionnement de l’organisation du Cartel en cartel en ce qui concerne les conditions qui prévalent en Allemagne.”

¹ Pour des raisons de simplification organisationnelle, nous considérons que l’implication de la Chambre économique allemande (Reichswirtschaftskammer) est indésirable.

1. Le Bureau Central du Cartel

- a) *Le Bureau Central du Cartel constitue la plus haute autorité de réglementation; en conséquence, elle est*
- i) *responsable de la prise des décisions définitives sur les problèmes des domaines de responsabilité liés à la surveillance du Cartel;*

- ii) *responsable de maintenir des contacts étroits avec les corps des plus éminents experts, c'est-à-dire les politiques économiques et commerciales, les politiques de tarification, les politiques concernant les marchandises, etc.), et de coordonner, en relation avec lesdits corps d'experts, ses décisions relatives au programme et instructions fondamentales, avec les institutions subordonnées.*



Le « Bureau Central du Cartel » de « l'Union européenne de Bruxelles »: le bâtiment du Berlaymont de la 'Commission européenne, à Bruxelles. En fait, ce bâtiment n'est qu'un parmi plusieurs dizaines de complexes de bureaux de la 'Commission européenne', à Bruxelles. Ces structures constituent les structures opérationnelles pour plus de 54,000 bureaucrates carriéristes non élus qui règnent sur l'Europe au nom du Cartel.

- b) *Le Bureau Central du Cartel garde contact avec les potentiels bureaux centraux nationaux du Cartel dans les autres pays européens, à la fois en terme de traitement des problèmes fondamentalement importants, et concernant les décisions à propos des domaines de responsabilité sur lesquels le 'Großraum-Kartell' ou les cartels nationaux ne peuvent s'entendre.*



La 'Salle de la Couronne' du 'Bureau Central du Cartel' de l'Union Européenne de Bruxelles: la salle de réunion de la 'Commission Européenne', située au 13^e étage de son siège à Bruxelles.

c) En conséquence, le Bureau Central du Cartel représente le département approprié des plaintes concernant les décisions prises par les bureaux du Cartel.

De plus, les plaintes concernant des sujets tels que les mesures prises et les infractions commises par les cartels étrangers devraient être effectuées via le Bureau Central du Cartel.

d) Le droit du Cartel, qui est actuellement très divers et mal organisé, devrait être réformé et standardisé autant que possible pour la sphère élargie tout entière.

Plus de 6 décennies plus tard, la Commission européenne met en application une copie presque exacte de ce plan dans le but d'établir "une loi standardisée du Cartel" afin de régner sur les vies de presque 500 millions d'Européens – sans aucun contrôle démocratique.

- e) *Les principes généraux de régulation du marché pour la sphère élargie de l'Europe devraient être établis. En ce qui concerne le marché – et le règlement du Cartel, des règles similaires doivent être établies, tout comme ces décrets économiques qui ont été élaborés ou plutôt, sur lesquels ont travaillé, le ministère des Affaires économiques, pour le système de comptabilité.*

Quelques décennies plus tard, les “décrets du Cartel” des Nazis et d'I.G. Farben devinrent les “directives de l'Union Européenne” – dominant non seulement la santé et la vie des populations d'Europe, mais drainant également leurs économies.

- f) *Dans l'économie des entreprises aussi, la coopération avec des pays non allemands doit être introduite afin d'être capable de préparer une saine réglementation du marché (y compris des comparaisons entre les entreprises).*
- g) *Un projet de modèle organisationnel pour un “Großraum-Kartell” devrait être établi, ainsi qu'un modèle clair et simple des statuts. Afin d'assurer un contrôle efficace du Cartel, un accord du Cartel correctement rédigé est indispensable. En raison de développements historiques et, souvent, d'innombrables changements dans les dispositions contractuelles, de nombreux accords du Cartel finissent par devenir complètement impénétrables. C'est pourquoi, dans le futur, un accord-cadre convenablement formulé doit être finalisé, et qui régira les détails de tous les changements en cours ou accords supplémentaires.*

Cet “accord-cadre” devint par la suite le soi-disant “Traité de Lisbonne” de l'Union Européenne – une “loi d'habilitation” adoptée en 2009 qui accorde des pouvoirs quasi-dictatoriaux à la “Commission Européenne du Cartel”. Ayant de bonnes raisons de craindre qu'il serait rejeté par les peuples d'Europe, le Cartel ne permit pas de référendum démocratique pan-européen sur cet “accord-cadre”. De façon remarquable, donc, le peuple du seul pays qui vota sur ce traité, l'Irlande, envoya un “Non” retentissant au “bureau central du Cartel” – la Commission Européenne de Bruxelles – en juin 2008.



h) Des systèmes appropriés de classification unifiée doivent également être conçus pour la production du Cartel et les statistiques de la distribution. Les statistiques de ventes doivent être disposées de telle façon qu'à n'importe quel moment, la distribution puisse être ajustée en fonction des besoins de consommation.

i) Un registre central du Cartel doit être mis en place, incluant non seulement les participants allemands, mais aussi les participants internationaux, dans tous les domaines d'influence du "Großraum-Kartell". Ce registre du Cartel doit inclure à la fois la nature des accords conclus et les détails de l'achat des produits, les locaux commerciaux, les conditions de production, etc. Dans une certaine mesure, ce registre doit représenter une image miroir du "Großraum-Kartell" dans son ensemble.

j) Le Bureau Central du Cartel devrait organiser la publication d'un journal intitulé "Das Großraum-Kartell" ("La Sphère Elargie du Cartel"), lequel publierait toutes les décisions de la plus haute autorité concernant toutes les questions fondamentales de la régulation du marché européen, les directives [!] et autres sujets similaires.

Ce point aussi fut également adapté par l'Union Européenne de Bruxelles, qui publie le « Journal Officiel de l'Union Européenne » en tant que son "journal d'annonces juridiques." Aucune régulation ou directive ne peut devenir une loi dans l'Union Européenne jusqu'à ce qu'elle ait été publiée dans cette gazette.

Le texte en gras et les parenthèses sont des commentaires. Qui ont été ajoutés.

LA CARRIERE D'ARNO SÖLTER EN TANT QU'ARCHITECTE DE 'L'UNION EUROPEENNE DE BRUXELLES'

On pourrait être pardonné pour avoir pensé qu'Arno Sölter fut l'un des criminels Nazis qui disparut de la face de la Terre à la fin du "Reich d'un millier d'années", en 1945.

Cependant, une hypothèse si naïve serait très éloignée de la vérité. En réalité, les services de cet architecte (des Nazis et du Cartel) de la soumission de l'Europe aux intérêts du Cartel restèrent très demandés dans les années de l'après-guerre. En 1962, 5 ans après la création de la Communauté Economique Européenne, Sölter se fit à nouveau un nom en tant que stratège du Cartel au sein de la Communauté Economique Européenne (CEE).

Sous le titre "Vertriebsbindungen im gemeinsamen Markt unter wirtschaftlichem und EWG-kartellrechtlichen Aspekt," (Droits exclusifs de distribution dans un marché commun placé sous les aspects économiques et juridiques de la CEE et du Cartel), Sölter publia ses vieux et nouveaux concepts du Cartel dans l'édition d'avril 1962 de la revue "Kartellrundschau", de la maison d'édition Carl Heymanns.

Compte tenu de la transition sans heurts que nous décrivons dans ce livre entre les stratèges européens du Troisième Reich et les architectes de 'l'Union Européenne de Bruxelles', personne ne devrait plus jamais être surpris du caractère quasi-dictatorial de 'l'Union Européenne de Bruxelles'.

